

République du Niger
Region de Dosso
Department de Gaya
Commune Rurale de Bengou

Procès-verbal de la Première session extraordinaire, du Conseil Municipal de la Commune Rurale de Bengou au titre de l'année 2022.

L'an deux mil Vingt Deux et le 10 Janvier, a démarré à 10h heures 00 mn, la Première session extraordinaire du Conseil Municipal de la Commune Rurale de Bengou sous la présidence de Mme SALEY Lantana MOHAMADOU, Mairesse de ladite commune.

Rappelons que la présente session est reconvoquée une seconde fois par convocation N°02.Bgou/022 du 07 janvier 2022 en vue de statuer sur le même point d'ordre du jour à savoir la seconde lecture du Budget Général de l'Exercice 2022.

Après l'installation des participants, le Secrétaire Général de la Mairie, rapporteur de ladite session, a procédé à la vérification et au contrôle du quorum par appel nominatif des membres du conseil. Il en résulte

- La présence effective de Neuf Conseillers (09) conseillers élus comme le montre le tableau ci-après :

| N°O | Prénoms et noms | Fonction au sein du conseil | Contact |
|-----|-----------------------------|-----------------------------|-------------|
| 1 | Mme SALEY Lantana Mahamadou | Maire | 92 50 55 96 |
| 2 | Bio Seydou | Adjoint au Maire | 96 19 00 27 |
| 3 | Adamou Moussa | Consieller élu | 90 68 91 36 |
| 4 | Mairiga Namata | Consiellère élue | 92 86 41 69 |
| 5 | Harouna Yahaya | Consieller élu | 90 35 21 67 |
| 6 | Tanimoun Adamou | Consieller élu | 91 61 09 89 |
| 7 | Mahaman Adamou | Consieller élu | 94 94 17 65 |
| 8 | Djamila Maman | Consiellère élue | 80 00 47 23 |
| 9 | Seybou Hamadou | Consieller élu | 88 24 74 03 |

L'absence de deux (2) conseillers élus à savoir Halidou Assoumane et Hadiza Abdou Toro.

Procurations : Deux (02)

Le quorum étant atteint par la présence des conseillers élus, le conseillers présents peuvent valablement siéger comme le stipule l'article 183 du code Général des Collectivités Territoriales.

En outre l'on doit signaler la présence des Membres de Droit Monsieur Dobi, chef de village de Bengou.

Les responsables des services internes de la commune (RM, SM, l'Agent d'état-Civil) ;

Des chefs de quartiers et hameaux de la commune ;

-Le chef de service communal de l'Environnement,

Il faut signaler que les autres STD, bien qu'ils soient informés sont absents à cette session : il s'agit du CDA, le major du CSI et Le chef secteur pédagogique

Les travaux ont démarré à 8 h précises avec une Fatiha dite par un des participants, la Mairesse a pris la parole pour remercier et saluer les conseillers élus d'avoir répondu à la convocation de la présente session. Ce qui marque, ajoute-elle, tout l'intérêt qu'ils portent à leur exaltante mission.

Il s'agira, ajoute-elle de procéder à une seconde lecture de notre budget en vue de prendre en compte les observations du conseil.

C'est pourquoi, elle exhorte les conseillers élus à un examen minutieux du projet de Budget soumis à leur examen en vue d'aboutir à un outil cohérent et réaliste, qui prend en compte les besoins réels des citoyens et devant permettre d'offrir des services publics nécessaires et de qualité en vue d'améliorer leurs conditions et cadre de vies.

Pour finir ses propos, elle a émis les vœux de voir la quiétude, la concorde, la fraternité et la stabilité, régner tout au long des travaux de cette session. Sur ce, elle déclare ouverte la session extraordinaire du Conseil Municipal de la Commune Rurale de Bengou.

De retour de la pause-café, les conseillers ont examiné et adopté le seul point d'ordre du jour : relecture du projet de Budget de l'exercice 2022

Ainsi, après présentation par la Secrétaire Municipale de la commune, le Budget Général a été examiné chapitre par chapitre, article, article.

Ainsi, A l'issue de cet exercice, le Budget Général 2022 de la commune Rurale de Bengou après intégration des observations des conseillers élus, est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de de TROIS CENT QUARANTE DEUX MILLIONS DIX-HUIT MILLE QUATRE-CENT QUATRE-VINGT -QUINZE (342 018 495) FRANCS CFA ; Réparti comme suit : titre I ou budget de fonctionnement ou encore budget ordinaire pour un montant de 68 139 110) et le Titre II ou Budget d'Investissement pour un montant de **273 879 385** Francs CFA, est

adopté par les conseillers élus présents après un vote à mains levées qui a donné les résultats suivants : Onze Voix (11) pour, Zéro (0) contre, et Zéro (0) abstention..

Après ce vote du Budget certains conseillers élus ont pris la parole pour exhorter les chefs de quartiers et hameaux à s'investir davantage pour rehausser le niveau de recouvrement de la Taxe Municipale car il y va de la viabilité de notre commune.

C'est donc sur cette note d'appel au sens du devoir des chefs de hameaux et de quartiers, que la mairesse, tout en souhaitant aux participants un bon retour dans leurs foyer respectifs, a levé la séance.

Fait à Bengou, le 10 Janvier 2022



Mr Idrissa DAOUA

Le Rapporteur

Le Président du conseil Municipal

Mme SALEY Lantana MAHAMADO

